

SAS AMIE

*Société par actions simplifiée
au capital 1.000 €uros
4 rue de l'abbaye
94290 Villeneuve le roi
RCS CRETEIL 899 450 100*

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 janvier 2024**

***L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
et le DEUX janvier***

Les actionnaires de la Société **AMIE** Société par actions simplifiée au capital de **1000 €uros** divisé en **100 actions** de **10 €uros** chacune, dont le siège social est situé **4 rue de l'Abbaye 94290 Villeneuve le roi** a tenu au siège social, une **Assemblée Générale Extraordinaire**.

La séance est ouverte sous la présidence de M. **OULD LEHCEINE Moftah, Président**.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent au moins les trois quarts des parts sociales, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur OULD LEHCEINE Moftah assiste à l'assemblée générale.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président expose le projet de cession par **Monsieur OULD LEHCEINE Moftah** des 100 actions, qu'il détient dans le capital de la société au profit de la SASU NSN.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Autorisation de cession d'action,**
- **Démission du Président**
- **Nomination du nouveau Président**
- **Pouvoirs pour formalités.**

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'intention que lui a exprimé **Monsieur OULD LEHCEINE Moftah** de céder les 100 actions qu'il détient dans le capital de la société au profit de la SASU NSN, autorise ladite cession de parts et agréé la SASU NSN représentée par **OULD LEHCEINE Moftah**, comme détenteur desdites actions.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de **Monsieur OULD LEHCEINE Moftah** de ses fonctions de président et le remercie pour le dévouement dont il a fait preuve.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires nomme en qualité de président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, **La SASU NSN sis 4 rue de l'Abbaye 94290 Villeneuve le roi inscrite au RCS CRETEIL 982 452 377** représentée par **Monsieur OULD LEHCEINE Moftah** lequel déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la deuxième et troisième résolution, qui décident de modifier ainsi qu'il suit l'article des Statuts relatif à la nomination du président :

ARTICLE 25 : Président

Par décision du 2 janvier 2024, **Monsieur OULD LEHCEINE Moftah** a démissionné de ses fonctions de président.

La SASU NSN Représentée par Monsieur OULD LEHCEINE Moftah a été nommé président de la SAS AMIE par décision des actionnaires à l'unanimité en date du 02/01/2024 et pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les associés présents ou représentés.

Monsieur OULD LEHCEINE Mofthah

**LA SASU NSN
OULD LEHCEINE Mofthah**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'OULD LEHCEINE', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the end.